

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-18-0796 du 04/09/2018

Arrêté du 22 août 2018

ARRETE PORTANT RENOUELEMENT DE DETACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE
COMPTABLE C1 DE 3^{EME} CATEGORIE D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE HORS CLASSE
DES FINANCES PUBLIQUES A LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte renouvellement de détachement dans l'emploi de chef de service comptable C1 de 3^{ème} catégorie d'un inspecteur divisionnaire hors classe des Finances publiques à la direction générale des Finances publiques.

Date d'application : 01/04/2019

DOCUMENT À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RENOUVELLEMENT DE DÉTACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE C1 DE 3ÈME CATÉGORIE D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE HORS CLASSE DES FINANCES PUBLIQUES A LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RENOUELEMENT DE DÉTACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE C1 DE 3ÈME CATÉGORIE D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE HORS CLASSE DES FINANCES PUBLIQUES À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Action
et des Comptes Publics

ARRÊTÉ

portant renouvellement en service détaché dans l'emploi de chef de service comptable C1
à la direction générale des Finances publiques

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 fixant le statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-988 du 26 août 2010 modifiant le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006, relatif aux emplois de chef de service comptable au sein du ministère de l'économie et des finances ;
- Vu le décret n° 2010-991 du 26 août 2010 fixant l'échelonnement indiciaire aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu la demande de l'intéressé ;

ARRÊTE :

Article premier : le cadre suivant est maintenu en service détaché dans l'emploi de chef de service comptable, conformément aux indications figurant au tableau ci-après :

N° DGFIP	Nom	Prénom	Grade	Affectation		Grade de détachement	Date de début du nouveau détachement	Date de fin du nouveau détachement
807064	COIRIER	Michel	IDIV HC3	TAF ambassade de France en Tunisie	DSFIPE	CSC de 3ème catégorie 3ème chevron	01/04/2019	31/08/2019

Article 2 : le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS LE 22/08/2018

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES,
ADJOINT À LA CHEF DU BUREAU RH-1B,

CHARLES RAVET



BOFiP Direction générale des Finances publiques	
Directeur de publication : Bruno Parent	ISSN 2268-0756